

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 011-251/08/CC

■ Travaux préalables de l'Axe littoral sens Nord/Sud à Marseille (2ème arrdt) - Demande de subvention auprès de l'Union Européenne au titre du FEDER - Objectif 2 - (Programme 2000-2006) - Approbation du plan de financement. DIFRA 08/703/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La façade littorale du secteur d'Euroméditerranée va profondément évoluer dans les prochaines années avec l'ambition d'enrichir les relations entre la ville et le port. Dans ce secteur, la ZAC de la Cité de la Méditerranée, fixe un plan d'aménagement sur un périmètre s'étendant du Fort Saint-Jean à Arenc.

Les conditions de fonctionnement de cette zone sont incompatibles avec le maintien d'un fort trafic routier. En particulier, l'aménagement d'un boulevard urbain en surface nécessite au préalable l'enfouissement du trafic, qui emprunte actuellement le viaduc autoroutier.

L'opération de l'Axe littoral sens Nord/Sud constitue un préalable indispensable à cette reconfiguration ; elle consiste à démolir le viaduc autoroutier existant à partir du bâtiment des Docks et à réaliser en remplacement un tunnel d'environ 1 000 m de longueur. La surface ainsi libérée permettra l'aménagement d'un boulevard élargi à 45 m transformant profondément l'image du secteur.

Avant d'entreprendre les travaux de démolition du viaduc existant, il est nécessaire de dévier préalablement la circulation au sol dans l'emprise actuelle du Port Autonome.

Par délibération n° VOI 6/979/CC du 22 décembre 2005, le Conseil de Communauté a approuvé une convention de partenariat pour le financement et la réalisation de l'Axe littoral sens Nord/Sud entre l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée, la Région Provence Alpes Côte-d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

La Communauté urbaine, maître d'ouvrage pré-finance l'opération ; les participations des partenaires s'effectuant par acomptes en fonction de l'avancement de l'opération.

Il apparaît qu'une tranche fonctionnelle de l'opération Axe littoral sens Nord/Sud d'un montant total de 6 787 000 € HT pourrait faire l'objet d'une subvention européenne au titre du FEDER – Objectif 2 (Programme 2000-2006).

Elle viendrait en substitution à l'opération d'aménagement de l'Esplanade de la Major sous maîtrise d'ouvrage de l'EPAEM et qui présente du retard dans l'avancement des travaux. Cette tranche fonctionnelle comprend les travaux de la déviation provisoire de la circulation et ceux de la démolition du viaduc autoroutier.

Dans l'hypothèse où l'aide européenne attribuée serait inférieure au montant sollicité, la Communauté urbaine prendrait alors à sa charge le complément de financement.

Il est donc proposé, par la présente délibération, de lancer la procédure pour obtenir l'attribution d'une subvention de l'Union Européenne au titre du FEDER – Objectif 2 (Programme 2000-2006).

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 07 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° VOI 6/979/CC du 22 décembre 2005 du Conseil de Communauté.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a décidé de réaliser les travaux préalables à l'Axe littoral sens Nord/Sud.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est autorisé à solliciter les subventions européennes au titre du FEDER – Objectif 2 (Programme 2000-2006) au taux le plus élevé possible.

Article 2 :

Est approuvé le plan de financement prévisionnel réparti de la façon suivante :

- Participation CUMPM :	1 357 000 € HT
- Participation EPAEM :	241 000 € HT
- Participation Département :	893 000 € HT
- Participation Région :	1 072 000 € HT
- Participation subvention FEDER :	3 224 000 € HT

Article 3 :

Les recettes sont constatées au budget de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole-Numéro d'Opération : 2006/00024- Nature : 1327- Fonction 822 – Sous Politique C360

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole prendra à sa charge le complément de financement qui résulterait de l'obtention des subventions inférieures à celles escomptées.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Voirie - Signalisation

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Maurice TALAZAC

Jean-Claude GAUDIN